



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes La Domitienne

Représentant : le Président

Adresse : Hôtel de Communauté - 1 avenue de l'Europe - 34370 Maureilhan

Téléphone : 04 67 90 40 90 - Télécopie : 04 67 90 40 99

Contact : Service des Marchés publics, des Affaires juridiques et de la Vie des assemblées

Site internet : <http://www.ladomitienne.com>

Profil acheteur : <http://ladomitienne.e-marchespublics.com>

B - Identification du titulaire du marché public

DEKRA INDUSTRIAL SAS

Le Millénaire

725, rue Louis Lépine

34 000 MONTPELLIER

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Marché n°2021M025

Vérifications et contrôles périodiques des équipements et des installations de la domitienne - lot 3 :

Vérification périodique des machines et équipements

■ Date de la notification du marché public : 21/12/2021

■ Durée d'exécution du marché public : 12 mois renouvelable tacitement trois fois un an, sans pouvoir dépasser la durée maximale de quatre ans.

■ Montant initial pour la période initiale et pour chaque année de reconduction du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 671 €
- Montant TTC : 805,20 €

■ Montant du marché public issu de l'avenant n°1 à compter du 01/01/2022 et pour chaque période de reconduction :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 100 €
- Montant TTC : 1 320 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Des modifications sont à opérer sur les prestations prévues initialement au marché. En effet, conformément à l'article R. 2194-1 du code de la commande publique, la clause de réexamen de l'article 13 du CCAP prévoyait des « modifications des sites : ajout ou retrait de site(s) concerné(s) par les prestations » et des « évolutions réglementaires amenant des modifications sur les prestations à réaliser ».

Ainsi, il y a lieu d'ajouter à compter du 1^{er} janvier 2022 les prestations suivantes :
- 1 chariot gerbeur à 18 euros

Ainsi, il y a lieu d'ajouter également, uniquement pour l'année 2023, les prestations suivantes :
- 1 grue auxiliaire à 68 euros

Soit un total supplémentaire de 86 euros HT pour l'année 2023, et 18 euros HT pour les autres années.

D'autre part, conformément à l'article R. 2194-1 du code de la commande publique, la clause de réexamen de l'article 13 du CCAP prévoyait l'ajustement des pièces du contrat en cas d'erreur matérielle.

Or, la DPGF du titulaire comportait une erreur matérielle. En effet, les lignes de « Engin de travail » à « Ascenseur à bateaux » n'était pas comptabilisées dans le montant total de la DPGF. Ainsi, le montant total de la DPGF initiale était de 1 185 € HT au lieu de 671 € HT.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 532 €, et 600 € pour 2023
- Montant TTC : 638,40 €, et 720 € pour 2023

Nouveau montant du marché public à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour chaque période de reconduction :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 632 €, et 1 700 € pour 2023
- Montant TTC : 1 958,40 €, et 2 040 € pour 2023

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Le Président,

Alain CARALP